

**INTERDICTION DE STATIONNEMENT**  
**Inauguration école élémentaire Desavary – 24 au 30 rue Raoul Briquet**

Alain CAYET, Maire de la Commune de St Nicolas Lez Arras,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu le Code de la Voirie Routière,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter le déroulement de l'inauguration de l'école par la municipalité,  
Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité des riverains et usagers de cette voie.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Le stationnement sera interdit du 24 au 30 rue Raoul Briquet le samedi 15 novembre 2025 de 8h00 à 15h00.

**ARTICLE 2** : Des panneaux réglementaires de signalisation temporaire seront installés de part et d'autre de l'interdiction de stationner par les agents de la ville.

**ARTICLE 3** : La commune devra s'assurer de la bonne tenue des panneaux et installer des éléments de sécurité lumineux pour la nuit.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

**ARTICLE 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de la MDAD de l'Arrageois,
- Monsieur le Commissaire de Police d'Arras,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie,
- Monsieur le Directeur du S.D.I.S,
- Monsieur le Directeur du S.A.M.U,
- Monsieur le Directeur de la C.U.A,
- Monsieur le Directeur du SMAV

Certifié exécutoire,  
Saint Nicolas, le 10 novembre 2025  
Le Maire,  
Alain CAYET.

